



District de la
Nièvre de
football

DNF – Assemblée Générale du 11 octobre 2025

Vœu n° 1 : proposition de modification des Règlements des Coupes

Texte actuel	Texte proposé
Coupe du Conseil Départemental Cette épreuve est patronnée et dotée par le Conseil Départemental de la Nièvre. <u>DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE</u> <i>Extrait Annuaire District 2024/2025 page 89</i> ENGAGEMENTS La Coupe du Conseil Départemental est ouverte et obligatoire à tous les Clubs libres régulièrement affiliés au District de la Nièvre. Chaque association y participera avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée. Toutefois, si un Club engagé doit disputer le même jour avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée une rencontre d'une autre compétition (championnat, Coupe nationale ou régionale) il devra, pour respecter le calendrier de la Coupe, se présenter avec une autre équipe de même catégorie sous peine de forfait.	Coupe du Conseil Départemental Cette épreuve est patronnée et dotée par le Conseil Départemental de la Nièvre. <u>DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE</u> <i>Extrait Annuaire District 2025/2026</i> ENGAGEMENTS La Coupe du Conseil Départemental est ouverte et obligatoire à tous les Clubs libres régulièrement affiliés au District de la Nièvre, et sur engagement volontaire pour les clubs de D3 et D4. Chaque association club y participera avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée. Toutefois, si un Club engagé doit disputer le même jour avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée une rencontre d'une autre compétition (championnat, Coupe nationale ou régionale) il devra, pour respecter le calendrier de la Coupe, se présenter avec une autre équipe de même catégorie sous peine de forfait.



District de la
Nièvre de
football

DNF – Assemblée Générale du 11 octobre 2025

Vœu n° 2 : proposition de modification des Règlements des Coupes

Texte actuel	Texte proposé
Coupe du District/Sport Comm Cette épreuve est patronnée et dotée par le District de la Nièvre et Sport Comm <u>DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE</u> <i>Extrait Annuaire District 2024/2025 page 92</i> ENGAGEMENTS La Coupe du District est réservée : A/ aux équipes "A" des Clubs disputant les championnats de District. Ces équipes rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de leur élimination en Coupe du Conseil Départemental jusqu'au 3 ^{ème} tour inclus. B/ aux équipes réserves , des Clubs disputant les championnats nationaux, de Ligue, les mieux placées hiérarchiquement dans les championnats de District. Ces équipes rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de l'élimination de leur équipe première disputant la Coupe du Conseil Départemental jusqu'au 3 ^{ème} tour inclus. PARTICIPATION DES JOUEURS Ne pourront participer en équipes réserves, des Clubs nationaux ou de Ligue, que 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres d'une équipe supérieure. Disposition spéciale de cette coupe : l'article 167 (en sa totalité) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable.	Coupe du District/Sport Comm Cette épreuve est patronnée et dotée par le District de la Nièvre et Sport Comm <u>DISPOSITIONS PARTICULIERES À CETTE COUPE</u> <i>Extrait Annuaire District 2025/2026</i> ENGAGEMENTS La Coupe du District est obligatoire pour les équipes A des Clubs disputant les championnats de District. Les équipes A des clubs de District participant à la Coupe du Conseil Départemental rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de leur élimination jusqu'au 3ème tour inclus. B/ aux équipes réserves, des Clubs disputant les championnats nationaux, de Ligue, les mieux placées hiérarchiquement dans les championnats de District. Ces équipes rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de l'élimination de leur équipe première disputant la Coupe du Conseil Départemental jusqu'au 3^{ème} tour inclus. PARTICIPATION DES JOUEURS Ne pourront participer en équipes réserves, des Clubs nationaux ou de Ligue, que 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres d'une équipe supérieure. Disposition spéciale de cette coupe : l'article 167 (en sa totalité) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable.